

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2024

ASSOUBLIR LES CONDITIONS D'EXPULSION DES ÉTRANGERS CONSTITUANT UNE MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC - (N° 265)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
Mme Diaz

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 19 :

« 13° L'article L. 731-5 est abrogé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de cohérence abroge les deux alinéas de l'article L. 731-5 du CESEDA.